### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21620318200185

### COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune MAIRIE D'ETAPLES SUR MER

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES MONTREUIL SUR MER

### SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

### **Budget primitif**

BUDGET: BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE (2)

### **ANNEE 2020**

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

### Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
	12
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	14
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	1 /
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4,2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép, et rec, des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	53

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I INCODMATIONS OFFICE	1 . !
I - INFORMATIONS GENERALES	1 1 1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	: i
# MODALITED DE VOIE DU DODGE!	i II

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE						
	EXPLOITATION					
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	171 539,38				
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
0 R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 1 973,46	(si excédent) 0,00			
L	<u></u>	=	<b>B</b>			
,	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	173 512,84	173 512,84			
		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT			
V О Т Е	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	90 922,58	117 059,38			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)			
T S	(2)	26 136,80	0,00			
	=	=	8			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	117 059,38	117 059,38			
_		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	290 572,22	290 572,22			

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agil des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent,

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux receltes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	<u>II</u>
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap,	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	55 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 500,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 500,00	0,00	6 140,00	6 140,00	6 140,00
To	tal des dépenses de gestion des services	100 000,00	0,00	100 140,00	100 140,00	100 140,00
66	Charges financières	9 100,00	0,00	8 340,00	8 340,00	8 340,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	(5) (6) (5) (6) (6) (6)	0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	113 100,00	0,00	110 480,00	110 480,00	110 480,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0.610.313101	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	56 606,73	ticological	61 059,38	61 059,38	61 059,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	al des dépenses d'ordre d'exploitation	56 606,73		61 059,38	61 059,38	61 059,38
	TOTAL	169 706,73	0,00	171 539,38	171 539,38	171 539,38

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 973,46
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

173 512,84

### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	140 000,00	0,00	124 000,00	124 000,00	124 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
Т	otal des recettes de gestion des services	140 000,00	0,00	124 050,00	124 050,00	124 050,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 844,42	0,00	35,707,35	35 707,35	35 707,35
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes réelles d'exploitation	151 844,42	0,00	159 757,35	159 757,35	159 757,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	13 755,49		13 755,49	13 755,49	13 755,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	13 755,49		13 755,49	13 755,49	13 755,49
	TOTAL	165 599,91	0,00	173 512,84	173 512,84	173 512,84

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 = TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 173 512,84

### Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		ll s'a
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	47,000,00	corre
	47 303,89	dépe
D'INVESTISSEMENT (8)		ди са

'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres respondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les enses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT** 

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 287,22	0,00	60 700,00	60 700,00	60 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	36 287,22	0,00	60 700,00	60 700,00	60 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 670,00	0,00	16 467,09	16 467,09	16 467,09
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	00,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	15 670,00	0,00	16 467,09	16,467,09	16 467,09
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	51 957,22	0,00	77 167,09	77 167,09	77 167,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 755,49		13 755,49	13 755,49	13 755,49
041	Opérations patrimoniales (4)	3 490,61		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	17 246,10		13 755,49	13 755,49	13 755,49
	TOTAL	69 203,32	0,00	90 922,58	90 922,58	90 922,58

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	26 136,80
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	117 059,38

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	56 606,73		61 059,38	61 059,38	61 059,38
041	Opérations patrimoniales (4)	3 490,61		0,00	0,00	0,00
Total	I des recettes d'ordre d'investissement	60 097,34		61 059,38	61 059,38	61 059,38
	TOTAL	116 097,34	0,00	117 059,38	117 059,38	117 059,38

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	117 059,38

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf. Modalités de vote i.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, forsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, forsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II.
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	56 000,00		56 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 000,00		38 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 140,00		6 140,00
66	Charges financières	8 340,00	0,00	8 340,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot, Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	61 059,38	61 059,38
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	110 480,00	61 059,38	171 539,38

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 973,46
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	173 512,84

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) TOTAL 10 Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0,00 0,00 13 755,49 13 755,49 Subventions d'investissement 0,00 13 0,00 14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires 0,00 0,00 15 Provisions pour risques et charges (5) 0,00 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 16 16 467,09 0,00 16 467,09 budgétaire) 0,00 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0,00 Total des opérations d'équipement 0,00 0,00 20 Immobilisations incorporelles (6) 0,00 0,00 0,00 60 700.00 60 700.00 Immobilisations corporelles (6) 0.00 21 Immobilisations reçues en affectation (6) 22 0,00 0,00 0,00 Immobilisations en cours (6) 0,00 0,00 0,00 23 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 26 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 0,00 Amortissement des immobilisations (reprises) 28 0,00 0,00 29 Dépréciation des immobilisations 0,00 0,00 39 Dépréciat° des stocks et en-cours 0,00 0,00 Opérations pour compte de tiers (7) 0,00 0,00 45... 0,00 481 Charges à répartir plusieurs exercices 0,00 0,00 3... Stocks 0,00 0,00 0,00 0.00 020 Dépenses imprévues 0,00 77 167,09 90 922,58 Dépenses d'investissement - Total 13 755,49

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	26 136,80
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	117 059,38

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régle applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	li
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	124 000,00	sylpy spilosofilas gasalinis	124 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	page a locality of spage being the ac-	0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00		50,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 707,35	13 755,49	49 462,84
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	159 757,35	13 755,49	173 512,84

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
•		=
- 1		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 173 512,84

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires	general de santa de Partir de la	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	56 000,00	0,00	56 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	Pagaijajana Pagail Calina da	61 059,38	61 059,38
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	56 000,00	61 059,38	117 059,38

	·
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	117 059,38

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	55 000,00	56 000,00	56 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	4 200,00	1 500,00	1 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	21 000,00	25 100,00	25 100,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 500,00	1 100,00	1 100,00
6066	Carburants	100,00	100,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	2 150,00	2 150,00
6132	Locations immobilières	18 100,00	18 100,00	18 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	200,00	200,00
6156	Maintenance	3 000,000	4 000,00	4 000,00
6161	Multirisques	100,00	50,00	50,00
6168	Autres	200,00	50,00	50,00
618	Divers	500,00	400,00	400,00
6231	Annonces et insertions	100,00	50,00	50,00
6238	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frals assimilés	38 500,00	38 000,00	38 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	550,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	600,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	25 300,00	26 000,00	26 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 100,00	6 500,00	6 500,00
6458	Cotisat <sup>e</sup> autres organismes sociaux	100,00	50,00	50,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	150,00	50,00	50,00
648	Autres charges de personnel	1 500,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 500,00	6 140,00	6 140,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	0,00	3 000,00	3 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	6 000,00	2 640,00	2 640,00
тот.	AL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	100 000,00	100 140,00	100 140,00
66	Charges financières (b) (8)	9 100,00	8 340,00	8 340,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	180,00	100,00	100,00
6618	Intérêts des autres dettes	8 920,00	8 240,00	8 240,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	113 100,00	110 480,00	110 480,00
	= a+b+c+d+e+f			
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections (11) (12)	56 606,73	61 059,38	61 059,38
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	56 606,73	61 059,38	61 059,38
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	56 606,73	61 059,38	61 059,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			61 059,38
TOTAL DE	ES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	56 606,73 169 706,73	61 059,38 171 539,38	171 539,38

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	1 973,46
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	173 512,84

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice 100,00

- Montant des ICNE de l'exercice N-1 0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	100,00
--------------------------------	--------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote i.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M, 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du comple 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = Rt 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libelié (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	140 000,00	124 000,00	124 000,00
706	Prestations de services	140 000,00	124 000,00	124 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	50,00	50,00
7588	Autres	0,00	50,00	50,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	140 000,00	124 050,00	124 050,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	11 844,42	35 707,35	35 707,35
7718	Autres produits except, opérat° gestion	0,00	10,00	10,00
774	Subventions exceptionnelles	11 844,42	35 097,35	35 097,35
778	Autres produits exceptionnels	0,00	600,00	600,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		151 844,42	159 757,35	159 757,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	13 755,49	13 755,49	13 755,49
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	13 755,49	13 755,49	13 755,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 755,49	13 755,49	13 755,49
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	165 599,91	173 512,84	173 512,84

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
G	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	173 512,84

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
≃ Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 sl la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	36 287,22	60 700,00	60 700,00
2138	Autres constructions	36 287,22	56 000,00	56 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 700,00	4 700,00
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	36 287,22	60 700,00	60 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 670,00	16 467,09	16 467,09
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	327,09	327,09
1687	Autres dettes	15 370,00	16 140,00	16 140,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	15 670,00	16 467,09	16 467,09
Total	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	51 957,22	77 167,09	77 167,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	13 755,49	13 755,49	13 755,49
	Reprises sur autofinancement antérieur	13 755,49	13 755,49	13 755,49
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	880,01	880,01	880,01
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	8 008,80	8 008,80	8 008,80
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	900,00	900,00	900,00
13917	Sub, équipt cpte résult.Budget communaut	1 466,68	1 466,68	1 466,68
13918	Autres subventions d'équipement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 490,61	0,00	0,00
2313	Constructions	3 490,61	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE		13 755,49	13 755,49
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	69 203,32	90 922,58	90 922,58

	•
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	26 136,80
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	117 059,38

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

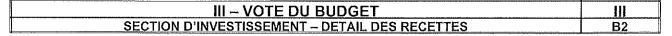
<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~041 = RI~041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	56 000,00	56 000,00	56 000,00
1641	Emprunts en euros	56 000,00	56 000,00	56 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	56 000,00	56 000,00	56 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>e</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	56 000,00	56 000,00	56 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	56 606,73	61 059,38	61 059,38
28031	Frais d'études	546,80	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	38,00	38,00	38,00
28138	Autres constructions	36 340,00	40 796,00	40 796,00
28153	Installations à caractère spécifique	251,00	251,00	251,00
28182	Matériel de transport	11 225,00	11 225,00	11 225,00
28183	Matériel de bureau et informatique	321,00	322,58	322,58
28188	Autres	7 884,93	8 426,80	8 426,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		56 606,73	61 059,38	61 059,38
041	Opérations patrimoniales (8)	3 490,61	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 490,61	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE		61 059,38	61 059,38
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	116 097,34	117 059,38	117 059,38

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	117 059,38

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III VOTE DU BUDGET	]]]
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

A		•
	2	A1.1
		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	oursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérēts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dù au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de tresorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

2	E DE DETTE A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial Niveau Ta de taux actu	nitjal Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0								20	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					259 842,22									
1641 Emprunts en euros (total)					259 842,22									
MON281926EUR	SFIL	13/12/2013	2014-01-01	01/12/2014	259 842,22	ட		4.550	4,550	EURO	٨	٩	z	A-1
1643 Emprunts en devises (total)	<u> </u>				00'0									
1644   Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1662 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					259 842,22									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
  - (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
    - (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle : M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
  (7) Indiquer C pour amortissement constant. P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
  (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					Ē	nprunts et	Emprunts et dettes au 01/01/N	Z		The state of the s		
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
			Catégorie					Niveau				
Nature (Pour chaque ligos indiques la muméro de	Couverture ?		d'emprunt	· ·	Durée	Type		de taux d'intérèt				
contrat)	N/O	Montant couvert	apres	Capital restant du au 01/01/N	residuelle	. <del>8</del>	Indox (49)	à la date	i i	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	ICNE de
	(10)		éventuelle		années)	taux	(CI) vanii	de vote	capital	(15)	(Je cas echeant)	).exercice
			(11)		<u> </u>	(12)		ηp			(aL)	
								budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0			THE PARTY NAMED IN		00'0	00,0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		177 935,74					16 137,01	8 231,01	00,0	00'0
1641 Emprunts en euros (total)	0.00	00'0		177 935,74					16 137,01	8 231,01	0,00	00'0
MON281926EUR	z	00'0	A-1	177 935,74	9,00	L		4,550	16 137,01	8 231,01	00'0	00,00
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00,0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de firage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus		00'0		00'0					00'0	00'0	000	00'0
(Total) 167 Emerints at datter according do		000		000								
conditions particulières (Total)		00.0		000					00,0	995	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00.0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00°C	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					000	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0	0.000.000.000	00'0				160 160 183	00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		177 935,74					16 137,01	8 231,01	00,0	00,0

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire rassordir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si femprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'infefèt après opérations de couverture: F : fixe; V : variable simple; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'artide 66111 « Intèrêts régles à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Δ	A1.3
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

% par type de taux seion le capitai restant	8	00,0		0000		00,0		00'0		00'0		00'0	0,00
Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)		00'0		00'0		00'0		00'0		0,00		0,00	00'0
Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		00'0		00'0		00'0		00,0		00'0		00'0	00'0
Niveau du taux à la date de vote du budget													
Taux maximal après couver- ture éventu-													
Coût de sortie (7)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Taux maximal (6)													
Taux minimal (5)													
Dates des périodes bonifiées													
Durée du contrat													
Type d'indices (4)													
Capital restant dû au 01/01/N (3)		0,00		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Nominal (2)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		0,00	00'0
Organisme prêteur ou chef de file													
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dù couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produtis financiers (de 1 à 8). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Écart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Cott de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (6) Taux hors opération de couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérèts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>\</b>	ETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O					(1)		
2	notices consciacents	£)	(2)	(8)	(4)	(2)	(9)
		Indices zone euro	Indices inflation française	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et	Ecarts d'indices hors zone	Autres indices
			ou zone euro ou écart entre		écarts d'indices dont l'un	euro	
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	γ	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	sinoone'l eb %	100,00	00'0	00,0	0,00	0.00	
unique). Taux variable simple plafonne (cap) ou encadre (tunnel)	Montant en euros	177 935,74	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	O	
(G) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00°0	00'0	0,00	00,0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
:	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0010	00'0	0,00	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
- 7, 7	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles,

2	A1.5
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DET

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	E	Emprunt couvert						Instrument de couverture	verture	·			
Constitution of the characteristics										Périodicité		Primes eventuelles	ntuelles
(Pour chaque ligne, indiquer	Référence de	Capital restant	Date de fin	Organisme	Type de	convertire	Notionnel de	Date de début   Date de fin	Date de fin	qe	Montant des	Original	Primes
le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	dû au 01/01/N	du contrat	co-contractant	converture	(change on	l'instrument de	du contrat	du contrat	règlement	commissions	rillies payees	reçues pour
					ନ୍ତ	taux)	couverture			des	diverses	d'option	la vente
						***************************************				Titlerets (4)			doption
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					00,0			100 000 000 00	00'0	00'0	00'0
Total		00'0					00,0				00'0	00'0	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap,* d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*). (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

2	A15	?
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COLIVERTIRE	

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat  Charges c/668 Produits c/768  0,00 0,00 0,00  0,00 0,00	***************************************				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ure		
Réference de l'emprunt   Index   Niveau de taux   Index   Niveau de taux   Charges c/668   Produits c/768	Instruments de couverture		Taux pay	ίė.	Taux recu	ال	Charges et produits constaté:	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
00°0 00°0 00°0 00°0 00°0 00°0 00°0 00°	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux	зрег	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant operation Après operation
	Taux fixe (total)						00'0	0,0	00
	Taux variable simple (total)						00'0	0'0	00
	Taux complexe (total) (2)						00'0	0,0	00
	Total						00'0	0'0	00

(5) Indiquer l'Index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A complèter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégone d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

### A1.6 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

### A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
(linéaire, dégressif,		(en annees)	
variable)			
L	CHEPTEL	1	05/12/2016
L	LOGICIELS BUREAUTIQUES	2	05/12/2016
L,	LOGICIELS DE GESTION	4	05/12/2016
L	SUBVENTIONS VERSEES SOCIETES PRIVEES	5	05/12/2016
L.	SUBVENTIONS VERSEES ORGANISMES PUBLICS	15	05/12/2016
L	SUBVENTIONS VERSEES PERSONNES DROITS PRIVES	15	05/12/2016
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS PLANTATIONS	15	05/12/2016
L	AUTRES AGENCEMENTS	15	05/12/2016
L	BATIMENTS PUBLICS A AUTRES CONSTRUCTIONS	15	05/12/2016
L	MATERIEL ET OUTILLAGES DE VOIRIE	15	05/12/2016
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	10	05/12/2016
L	MATERIEL DE TRANSPORTS VOITURES	4	05/12/2016
L	MATERIEL DE TRANSPORTS CAMIONS	8	05/12/2016
L	MATERIEL DE TRANSPORTS VEHICULES INDUSTRIELS	6	05/12/2016
L	MATERIEL DE TRANSPORTS EQUIPEMENTS	2	05/12/2016
L	MATERIEL DE TRANSPORTS REMORQUES	15	05/12/2016
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE	5	05/12/2016
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRONIQUE	4	05/12/2016
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU	4	05/12/2016
L	MOBILIER	12	05/12/2016
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	05/12/2016
L	COFFRE FORT	25	05/12/2016
L	EQUIPEMENTS DE CUISINE	10	05/12/2016
L	EQUIPEMENTS DES GARAGES ET ATELIERS	15	05/12/2016
L	APPAREILS DE LEVAGE ET ASCENSEURS	25	05/12/2016
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGES	15	05/12/2016
L	INSTALLATIONS ELECTRONIQUES ET TELEPHONIQUES	10	05/12/2016
L L	AUTRES	10	05/12/2016
L	MATERIEL DE TRANSPORTS NAVIRE A PASSAGERS	15	14/11/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

### A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

no,	I LIMIDE	77 110 10 10 10 11	O LI DLO DL	112011110111		
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises Inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	6,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3,2

### A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	29 895,49	I 29 895,49
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	16 140,00	16 140,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	16 140,00	16 140,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	13 755,49	13 755,49
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	13 755,49	13 755,49
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	29 895,49	0,00	26 136,80	56 032,29

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

	IV – ANNEXES	IV
I	ELEMENTS DU BILAN	
ļ	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	61 059,38	III 61 059,38
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières	İ	
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	61 059,38	61 059,38
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	38,00	38,00
28138	Autres constructions	40 796,00	40 796,00
28153	Installations à caractère spécifique	251,00	251,00
28182	Matériel de transport	11 225,00	11 225,00
28183	Matériel de bureau et informatique	322,58	322,58
28188	Autres	8 426,80	8 426,80
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	61 059,38	0,00	0,00	0,00	61 059,38

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1	56 032,29
Ressources propres disponibles	IV	61 059,38
Solde	V = IV - II (6)	5 027,09

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 461 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administralif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	AJ. I. I
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	VE 4.3
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	7.00

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	A F O 4
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.1
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	4
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

### A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

R.		
	2	A7
	IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

# A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A rempiir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux. (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comples, tant en dépenses qu'en recettes.
  - (7) Indiquer le chapitre.

		*****
2	MARIA MA	B1.1
IV ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1 -- ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR I A REGIF

Annuité garantie au cours de Pexercice	En capital	00'0	00'0	00'0	00,0
Annuité garani Pexe	En intérêts (8)	00'0	00°0	00'0	00'0
Indices ou devises pouvant	modifier Femprunt				
Catégorie d'emprunt	8				
de vote t (6)	Niveau de taux				
Taux à la date de vote du budget (6)	x Index (4)				
<u>F</u>	Taux Taux actua- (3)				
Taux initial	Index 1 (4) a				
	Taux (3)				
Périodi- cité des rem- bour-	sements (2)				
Durée rési-	gnelle				
Capital restant dù au 07/01/N		0,00	0,00	0,00	00,0
Montant initiai		00'0	0,00	0,00	00'0
Organisme preteur ou	2 2 2 2 2 2 2 2				
Objet de Pemprunt garanti					
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Profil				
Ann mobili p d'amor de l'en	Année				
Designation du bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mais ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Carégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intèrêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV .
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	24 368,02
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	24 368,02
Recettes réelles de fonctionnement	<u>II</u>	159 757,35

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	15,25

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D, 1511-30 du CGCT,

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

### B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

### B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

### B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

### MAIRIE D'ETAPLES SUR MER - BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE - BP - 2020

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

### **B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année	Année Nature de l'engagement Organisme bénéficiaire Durée en Périodicité					Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités				0,00	6,00	0,00	
8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00	
Au profit d	'organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d	'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TO	ΓAL			0,00	0,00	0,00

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficialre » de la garantle est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capitat à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appet de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

### **B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année	Année Nature de l'engagement Organisme émetteur Durée en Périodicité			Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au	
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subve	ntions à recevoir par annuités (annui	és restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00	
A l'exceptio	A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
Engagemen	Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
	T	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

### B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis,

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les GP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions,

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

2	C1.1
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS ot (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0
Directeur général adjoint des services		00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6.1 de la loi n° 8453		00'0	00,0	00,0	00,0	00'0	0,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	1,00	1,00	00'0	00'0	00'0
Adjoint Administratif	C	0,00	1,00	1,00	00'0	00,0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	0	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (J)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	1,00	2,00	1,00	00'0	1,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur fillère d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgetaires créés par l'assemblée détibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comple (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* péríode d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps piein (quoitis de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotifé de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotifé de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotifé de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel. %) présent la moltié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984 etc.

ļ		1
	2	61.1
	IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUN	REMUNERATION (3)	CONTRAT	TRAT
	(1)	(3)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
UREN : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Sorial.
MS : Médico-sorial.
MT : Médico-lechnique.
SP : Sporif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Policie.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a°: ratide 3, Ter alinea; accorissement remoraire d'activité.
3-a°: ratide 3, Ter alinea; accorissement remoraire d'activité.
3-b; artide 3, Ter alinea; accorissement remoraire d'activité.
3-b; artide 3, Ter alinea; accorissement remoraire d'activité.
3-b; article 3, Ter alinea; accorissement remoraire d'activité.
3-b; article 3, Ter alinea; accorissement remoraire d'activité.
3-c; reconne remoraire d'un emploi.
3-c; vacanne remoraire d'un emploi.
3-c; vacanne remoraire d'un emploi.
3-c; 
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contraits particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contraits aldés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fondion publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

### MAIRIE D'ETAPLES SUR MER - BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE - BP - 2020

IV – ANNEXES	ΙV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHE EMPLOYE PAR LA REGIE	EMENT C1.2

C1,2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIV	ITE OU DE L'ETABLI	SSEMENT DE RATTACHE	MENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	. 0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

į	IV – ANNEXES	IV
İ	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
	LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

### C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents : '
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

### MAIRIE D'ETAPLES SUR MER - BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LANQUETIN Charles	
LISIK Marie-Antoinette	
MAILLART Maryse	
NEMPONT Marine	
PREUVOST Coralie	
RAMET Philippe	·
ROSSIGNOL Caroline	
SIBILSKI Catherine	
TILLIER Nathalie	
TINDILLER Franck	
WACOGNE Aurore	
WAUQUIER Bernard	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .